



HAL
open science

AfriCAP 2016, renforcement des capacités et synergies entre les acteurs du patrimoine en Afrique de l'Ouest

Bakonirina Rakotomamonjy, Victoire Adegbidi, Ismailou Balde, David Gandreau

► To cite this version:

Bakonirina Rakotomamonjy, Victoire Adegbidi, Ismailou Balde, David Gandreau. AfriCAP 2016, renforcement des capacités et synergies entre les acteurs du patrimoine en Afrique de l'Ouest. World Heritage for Sustainable Development in Africa | Le patrimoine mondial pour un développement durable en Afrique, UNESCO, pp.153-161, 2018, 978-92-3-000045-5. hal-04021386

HAL Id: hal-04021386

<https://hal.science/hal-04021386>

Submitted on 9 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

AfriCAP 2016, renforcement des capacités et synergies entre les acteurs du patrimoine en Afrique de l'Ouest

Bakonirina Rakotomamonjy¹, Victoire Adegbidi², Ismailou Balde², David Gandreau³

¹ Association Internationale des Maires francophones

² École du patrimoine africain, Bénin

³ CRAterre

Introduction : contexte général

En 2002, le sommet mondial de Johannesburg¹ sur le développement durable situait pour la première fois la culture au cœur du processus de développement, au même titre que la dimension environnementale, la dimension sociale et la dimension économique. Quinze années plus tard, il est désormais largement reconnu que le patrimoine, au sens large du terme, est un témoin essentiel et varié de la culture des peuples. Mieux valorisé, il peut alors devenir un véritable vecteur de développement et de lutte contre la pauvreté (Ardesi, 2006).

Conscient de ce potentiel, le Secrétariat du Groupe des États ACP et l'Union européenne, dans le cadre de la coopération culturelle ACP-UE, appuient l'ensemble des industries créatives ACP à travers le programme ACPCultures+². Ce programme, financé par le 10ème Fonds européen de développement (FED)³ soutient notamment plusieurs actions dans le domaine du patrimoine. L'objectif de l'appel à proposition lancé en septembre 2012 était de « contribuer à la lutte contre la pauvreté par l'émergence et la consolidation d'industries culturelles viables et pérennes dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), au renforcement de leur apport au développement social et économique et à la préservation de la

diversité culturelle » (Commission européenne, 2012).

Deux enquêtes faisaient alors un état de la situation :

- L'enquête menée par l'AIMF en 2010 dans le cadre de l'Action « patrimoine culturel et développement local » EuropeAid/127764/C/ACT/TPS, sur « la perception du patrimoine et le bilan de la mise en œuvre des politiques patrimoniales dans 5 pays d'Afrique de l'Ouest » à laquelle 297 collectivités ont répondu (Ardesi, Rakotomamonjy et Negri, 2012).
- Le second cycle de soumission de rapports périodiques pour la région Afrique, qui a fait l'objet d'un rapport final présenté au siège de l'UNESCO à Paris, 19-29 juin 2011. Ce rapport fait le bilan de la mise en œuvre de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, en Afrique (UNESCO-WHC 2011).

Il en ressortait un constat clair : bien que l'Afrique dispose d'un important patrimoine culturel matériel et immatériel, comme l'ont attesté plus de 75% des collectivités enquêtées, l'apport du patrimoine culturel en tant que levier de développement territorial, porteur de bénéfices économiques, sociaux et culturels, restait très limité. De même, dans le rapport périodique pour la région Afrique, les États parties africains signalaient que

1 <http://www.francophonie.org/IMG/pdf/Johannesburg.pdf>

2 <http://www.acpculturesplus.eu>

3 http://ec.europa.eu/budget/biblio/documents/FED/fed_fr.cfm

« les communautés locales et les populations autochtones ne semblent guère bénéficier des avantages sociaux et économiques potentiellement procurés par les biens » (UNESCO-WHC, 2011).

Pourquoi AfriCAP 2016

Pour expliquer les raisons de ce bilan aux multiples facettes et mieux en prendre acte, les partenaires du projet AfriCAP 2016 se sont intéressés aux acteurs qui pourraient être moteurs dans la dynamisation de ce patrimoine, c'est à dire les maîtres d'ouvrages (commanditaires) et maîtres d'œuvre (qui exécutent) de projets patrimoniaux.

Les maîtres d'ouvrages d'actions patrimoniales

Qu'ils soient autorités traditionnelles, locales, ou centrales ou simples privés, de nombreux commanditaires portent un intérêt particulier au patrimoine. Mais ils peinent souvent à se lancer dans la maîtrise d'ouvrage patrimoniale par manque de capacité et d'exemple démontrant comment se construit concrètement cet apport du patrimoine au développement.

Les maîtres d'œuvre d'actions patrimoniales

Le secteur composé d'acteurs divers (artisans, conservateurs, gestionnaires, architectes, historiens, etc.), bien qu'encore restreint, est dynamique et créatif. Des initiatives pour valoriser le patrimoine par des acteurs locaux existent de plus en plus. Cependant, ces initiatives sont peu diffusées et les méthodologies de leur mise en œuvre ne sont pas suffisamment transmises (UNESCO-WHC, 2009). On constate par conséquent un manque de compétences spécifiques des acteurs du patrimoine culturel dans la mise en œuvre et la coordination de projets patrimoniaux porteurs de développement et subséquemment encore trop peu de projets prenant en compte les besoins des communautés et les besoins évoqués par leurs représentants (autorités locales et traditionnelles).

Qu'est-ce que AfriCAP 2016 ?

AfriCAP 2016⁴ a été un projet soutenu majoritairement par l'Union européenne dans le cadre du programme ACPCultures+. Il était porté par CRAterre, en partenariat avec l'Association internationale des Maires francophones (AIMF), France ; l'École du Patrimoine Africain-(EPA), Bénin ; les Grands Ateliers de l'Isle d'Abeau, France ; la Commune de Nikki, Bénin ; la Mairie de Grand-Bassam, Côte d'Ivoire et la Commune Urbaine de Téliélé, Guinée.

Il a visé le « renforcement des synergies et des capacités opérationnelles des décideurs et des acteurs du patrimoine culturel » en intervenant selon trois axes complémentaires : l'axe 1, autour de projets pilotes démonstratifs, l'axe 2, sur le renforcement des capacités et l'axe 3, sur le réseautage. (Fig. 1)

Les projets *in situ* ont été au cœur d'AfriCAP 2016. Ils ont à la fois été supports de formations et de démonstrations. Ainsi, les participants ont pu renforcer leurs capacités à travers une expérimentation réelle, qui leur a permis de s'approprier des méthodes de travail, de comprendre les enjeux divers, de se confronter aux différentes difficultés rencontrées dans l'exécution, et de mieux comprendre comment y faire face. Démontrer l'apport du patrimoine au développement, à travers des projets concrets, est l'un des premiers pas pour disposer de moyens de sensibilisation des décideurs et des populations locales pour la conservation du patrimoine. Aussi, en adoptant une démarche résolument pragmatique autour de projets *in situ* associant les différentes échelles de décisions, il est possible de formuler les modes de collaboration de ce réseau d'acteurs, faisant souvent défaut comme l'ont évoqué les collectivités locales enquêtées dans le cadre du projet Patrimoine culturel & développement local, porté par l'AIMF (Ardesi et Rakotomamonjy, 2012).

4 <http://www.africap2016.org/>

Les axes d'intervention

Axe 1 : trois projets démonstratifs de l'apport du patrimoine au développement

AfriCAP 2016 a été structuré autour de trois projets patrimoniaux dans des villes de trois pays d'Afrique francophone : Nikki au Bénin, Grand-Bassam en Côte d'Ivoire et Téliélé en Guinée.

Ces trois projets couvrant trois grandes catégories du patrimoine (patrimoine immatériel, paysage urbain historique, objets patrimoniaux) ont été pré-identifiés pour montrer, dans une approche pédagogique, la variété des possibilités de valorisation.

Grand Bassam : gestion des constructions et des réhabilitations dans une ville inscrite sur la Liste du patrimoine mondial

Première capitale de la Côte d'Ivoire et autrefois véritable poumon économique des comptoirs français du golfe de Guinée, la ville historique de Grand-Bassam est inscrite sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2012. Exemple remarquable de ville coloniale de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle, elle est aujourd'hui menacée par la dégradation de nombreux bâtiments abandonnés ou peu entretenus et par certaines adaptations modernes qui altèrent son authenticité. La ville de Grand-Bassam souhaite désormais renforcer les outils de protection pour une meilleure conservation et les diffuser afin que les institutions et les habitants puissent réaliser des réhabilitations et des constructions conformes aux normes patrimoniales d'une ville inscrite sur la Liste du patrimoine mondial.

Nikki : mise en valeur du patrimoine et système de génération de revenus pour la conservation

La commune de Nikki, avec sa cité royale, est un haut lieu d'expression du pluralisme culturel béninois qui chaque année, depuis plus de sept siècles, atteint son apogée lors de la grande fête de la Gaani. Plus de 150 000 personnes, dont la moitié provient des communes voisines et des pays frontaliers participent à cet événement. Fort de cet engouement réel pour la culture locale, la commune de Nikki souhaite développer des activités complémentaires à cette grande fête pour améliorer les retombées économiques, renforcer la sauvegarde de la culture Baatonu et favoriser l'épanouissement et la cohésion des populations.

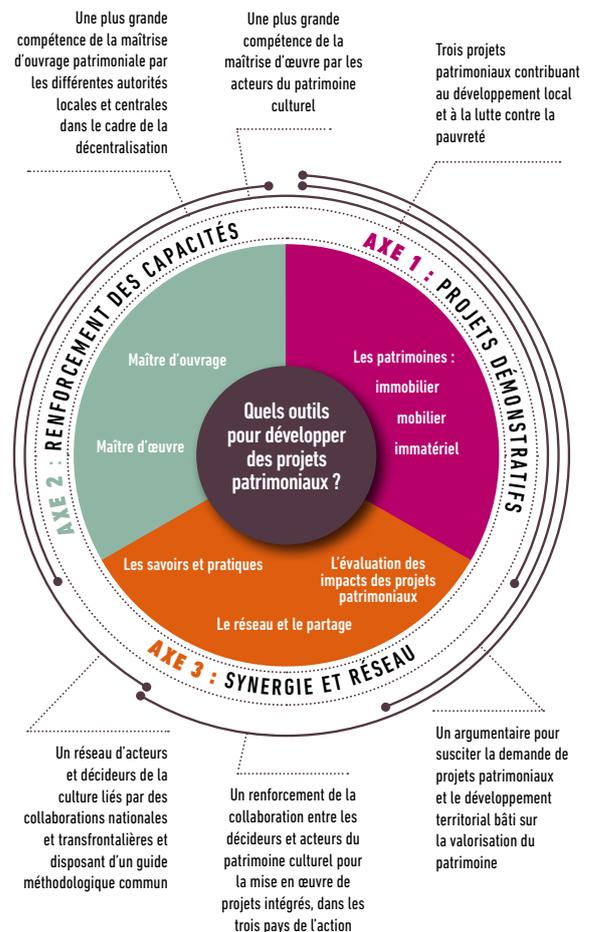


Fig. 1 Schéma de principe du programme AfriCAP 2016 présentant ses axes d'interventions. (Source : AfriCap)

Téliélé : mise en place d'une banque culturelle

Téliélé est une commune à forte potentialité touristique et culturelle qui regorge de grottes préhistoriques, sites historiques et de paysages naturels. Cet héritage baigne dans un environnement multiculturel marqué par la production matérielle et immatérielle des communautés cosmopolites qui composent cette préfecture. Conscient de la richesse et du rôle du patrimoine culturel dans le développement, en association avec ses différents partenaires, la mairie de Téliélé s'est engagée pour mettre en place un programme de développement communal axé sur la valorisation du patrimoine culturel dont la mise en place de la banque culturelle en est la première activité.

Dans la mise en œuvre, et afin d'assurer des bénéfices directs pour les populations locales, les principes suivants ont été adoptés pour les trois projets *in situ* :

- engager les communautés locales dans toutes les phases des projets, de la planification à la mise en œuvre ainsi qu'à la gestion à long terme de leurs ressources patrimoniales ;
- renforcer la sensibilité des communautés et des décideurs aux valeurs de leur patrimoine ;
- privilégier la prévention et l'entretien comme stratégies efficaces et économiques de préservation ;
- donner la priorité aux savoir-faire, à la main d'œuvre, aux compétences et aux matériaux locaux ;
- favoriser les solutions simples pouvant aisément être répliquées au sein du cadre existant.

Axe 2 : Le renforcement des capacités opérationnelles des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre du patrimoine culturel

Le renforcement des capacités a été réalisé à deux niveaux : les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre d'actions patrimoniales. Il s'agit d'une cible particulièrement large, permettant d'inclure une grande variété d'acteurs : les Directions en charge du patrimoine, les ministères concernés (par exemple : urbanisme / tourisme / artisanat), les élus, les autorités traditionnelles, les ONGs, les artisans œuvrant dans le patrimoine et les communautés. Il s'agit donc de toute personne qui juge avoir un intérêt à agir sur le patrimoine. Une cible si large a véritablement favorisé une approche pluridisciplinaire dans la mise en œuvre des formations et des projets.

Les futurs commanditaires de projets patrimoniaux ont participé aux « ateliers multi-acteurs » mobilisant des villes disposant de patrimoines susceptibles d'être valorisés suivant la même approche que celle adoptée durant les projets *in situ*. Le renforcement de leurs capacités a été primordial, parce qu'ils connaissent et portent de par leur mandat les besoins de leurs communautés, et, de ce fait, seront plus à même de s'engager dans des projets patrimoniaux porteurs de développement.

Concernant les exécutants ou futurs maîtres d'œuvre, ils ont participé à des « chantiers-école » ayant comme support les projets *in situ*. Il s'agissait ainsi de renforcer leurs capacités à exécuter des actions patrimoniales porteuses de développement. Ils ont participé également aux « ateliers multi-acteurs »; ils ont ainsi été amenés à saisir les priorités et contraintes des décideurs-maîtres d'ouvrage, et, à travers une collaboration

« mise en scène », la confiance entre les différents acteurs s'est progressivement mise en place.

Axe 3 : Les synergies et mise en réseau des acteurs

Le rôle premier des collectivités locales

La mise en réseau des acteurs a été l'un des axes majeurs d'intervention dans AfriCAP 2016. Parmi les acteurs phares, AfriCAP 2016 a mis un accent particulier sur les collectivités locales. En effet « dans le processus de décentralisation en cours, les autorités municipales ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en place de stratégies destinées à protéger le patrimoine urbain, à valoriser l'identité culturelle et, plus largement, à améliorer la qualité de vie dans les villes (UNESCO -WHC, 2009).

Dès 2003, au Sommet panafricain des collectivités locales – Africités, elles se sont emparées de la thématique patrimoniale, en recommandant lors de la session thématique « Culture », que les « Autorités locales prennent leur responsabilité par rapport à la promotion, à la défense des patrimoines culturels [...] de leur collectivité territoriale » (PDM, 2003). L'intérêt qu'elles portent à leur patrimoine est une véritable carte à saisir. Ce sont en effet elles qui plaident pour les besoins des communautés locales et les transcrivent en des projets. Ce sont également elles qui développent les outils et projets d'aménagement du territoire préservant le patrimoine ou l'inverse. Sensibiliser et renforcer les collectivités locales dans la maîtrise d'ouvrage patrimoniale est essentiel pour adopter une approche ascendante (*bottom up approach*).

Les villes hôtes des projets in situ

Les collectivités locales, villes hôtes des projets *in situ*, ont été partenaires d'AfriCAP 2016. Ce partenariat a été très important, pour que les autres acteurs traditionnellement impliqués dans le secteur du patrimoine (par exemple le Ministère de la culture), soient conscients des profonds changements qu'implique la décentralisation. En effet, des nouveaux modes de coopération doivent être trouvés et les activités d'AfriCAP 2016 ont constitué un pas vers une meilleure collaboration entre ces acteurs (Rakotomamonjy, 2009 ; Ardesi, Rakotomamonjy et Robert, 2012).

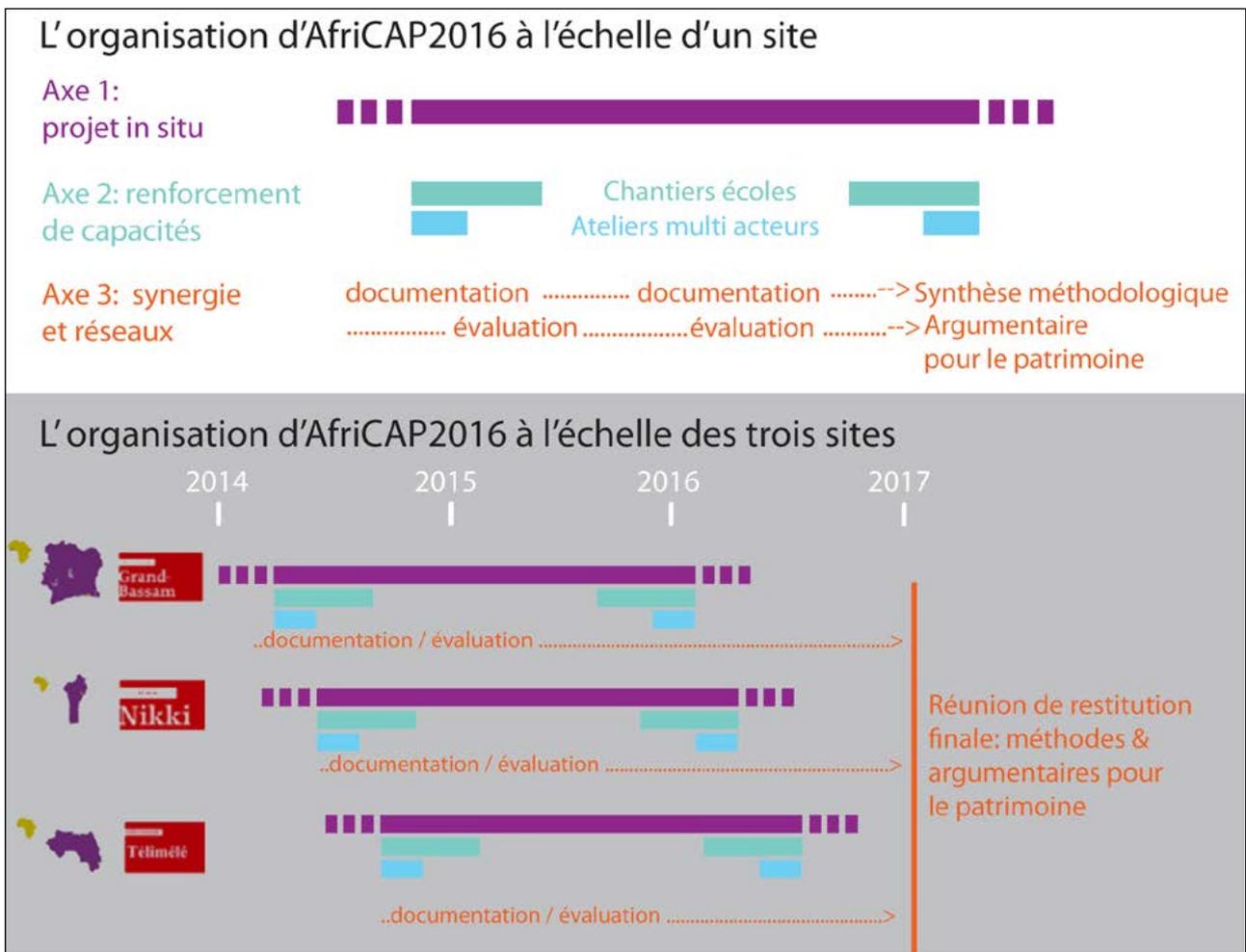


Fig. 2. Schéma présentant l'organisation chronologique des activités d'AfriCAP 2016 (Source : AfriCap)

Des villes hôtes membres de réseau

Telimélé, Nikki et Grand-Bassam, sont membres du réseau AIMF, réseau mondial des élus locaux francophones. À ce titre, ils sont de véritables messagers auprès de leurs confrères quant à l'intérêt d'engager une démarche patrimoniale pour ce qu'elle peut apporter au développement local. La ville de Grand-Bassam, membre de l'Organisation des villes du patrimoine mondial⁵ pourra également diffuser dans ce réseau.

Un réseau disposant d'outils

Les étapes de mise en œuvre des projets *in situ* ont été documentées (stratégie, programmation, mise en œuvre, écueils etc..) afin qu'une synthèse méthodologique pour la mise en œuvre de projets patrimoniaux contribuant au développement soit élaborée et diffusée au réseau. Cette synthèse

porte également sur les modes de collaboration de ce réseau d'acteurs. Une évaluation interne organisée en fin de projet lors de l'atelier de restitution finale, a permis d'amender cette synthèse méthodologique.

De plus, une évaluation externe des projets *in-situ* a permis d'en évaluer l'intérêt social, culturel, économique et environnemental. Cette base constitue un argumentaire pour motiver l'entreprise d'actions patrimoniales comme celles menées dans AfriCAP 2016.

L'ensemble de ces produits sont sur le site web d'AfriCAP 2016.

5 <http://www.ovpm.org/fr>



Promenade urbaine effectuée par les participants pour identifier les bonnes et mauvaises pratiques dans la ville historique de Grand-Bassam
© CRAterre

Comment a fonctionné concrètement AfriCAP 2016 ? Quelques grands principes

S'inscrire dans le temps

Les premières formations se sont déroulées au début du projet *in situ* et les autres vers la fin. Ce type de programmation permet de créer une dynamique locale pour faciliter les réalisations, de mettre en place un dispositif de monitoring dans la durée et pour le cas de Nikki, d'entraîner, comme l'annonce la Mairie « un changement positif de comportement de certaines couches de la population de Nikki vis-à-vis des sites, des rituels et de tout le potentiel culturel et touristique que regorge la ville de Nikki. Aussi, les différents acteurs se sont donnés rendez-vous à la prochaine Gaani édition 2015 Bis pour l'instauration d'un FONDS de GAANI devant servir aux actions de pérennisation des acquis du projet AfriCAP 2016

à travers des projets ou microprojets culturels pour la conservation et la promotion de la culture de l'aire culturelle Baatonu et Boo. Toutes les communautés Baatonu et Boo ont unanimement salué les actions du projet » (Sanni, 2015).

Construire avec les moyens disponibles

AfriCAP 2016 s'est basé sur le constat que les ressources allouées au patrimoine et à sa conservation sont souvent minimes à la fois au niveau des collectivités locales et au niveau central, selon l'enquête menée dans le cadre du Patrimoine culturel & développement local (Ardesi et Rakotomamonjy, 2012) et le Rapport périodique Afrique (UNESCO-WHC, 2011). Certes, il arrive que d'importants moyens soient alloués à un site, mais c'est rarement le cas. Considérant que les moyens financiers sont souvent un frein à l'action, AfriCAP 2016 a pris le pari de démontrer qu'il est possible de faire beaucoup sur la base de collaborations entre professionnels et de moyens financiers limités. Ainsi les actions de conservation

du patrimoine menées avaient un coût variant entre 5 000 et 20 000 €, montants généralement accessibles sur financement propre ou à travers la coopération décentralisée.

Des collaborations renforcées

Invités dans le cadre des formations régionales, les Directions du patrimoine culturel des pays cibles et les associations nationales des villes, se sont mobilisées assez facilement. Dans le cadre des activités à Nikki, nous avons pu réunir, pendant plusieurs jours, le Directeur du patrimoine culturel et le Directeur du tourisme autour de travaux de groupes concrets sur la mise en valeur touristique du patrimoine de Nikki, cœur du royaume Baatonou à cheval entre le Bénin et le Nigéria. Il est particulièrement important de le noter, car cela a permis un dialogue ainsi que la mise en place d'un cadre national favorable au développement de l'apport du patrimoine culturel au développement local (Gandreau et Rakotomamonjy, 2016).

Qu'est ce qui a pu se faire à Grand-Bassam dans le cadre d'AfriCAP 2016 ? Retour d'expérience

La Maison du patrimoine culturel de Grand-Bassam (MPC) a été créée par l'arrêté ministériel n°4 du 17 février 2003. Parmi ses missions, on compte « Servir de cadre technique et administratif pour la gestion selon les principes requis du quartier France en tant qu'Ensemble Historique inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis le 29 juin 2012 ».

Suite à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de la ville historique de Grand-Bassam, le Comité du patrimoine mondial a émis plusieurs recommandations dès 2012. Pourvoir à certaines de ces exigences portant sur le paysage urbain historique est une véritable entreprise, dans un contexte local (le cas de la MPC), national et sous régional, qui ne dispose pratiquement pas d'architectes spécialisés dans le patrimoine.

Le thème du projet pilote

Le projet pilote de Grand-Bassam a été conçu sur la base des besoins exprimés par l'État et la collectivité locale dans la gestion du site du patrimoine mondial et en cohérence avec les décisions du Comité du patrimoine mondial

concernant le site. Le projet soutenu par AfriCap répondait en particulier aux recommandations concernant la nécessité d'actualiser la cartographie, la mise en place d'outils et indicateurs de suivi et la mise en œuvre d'une politique d'aide à la conservation des biens privés (UNESCO-WHC, 2012; UNESCO-WHC, 2013). Il s'agissait également d'activités du plan de gestion 2012-2017 pour le site, qui, au regard des moyens alloués à la structure, peinaient à être mises en œuvre.

Des outils simples et accessibles à tous

Le cadre législatif à Grand-Bassam précise clairement les interdictions s'appliquant à la zone inscrite. Seulement, ces textes sont peu diffusés et difficilement compréhensibles par le grand public. Pour dépasser ces manques, des travaux de groupes ont été lancés avec des représentants de la royauté, des collectivités locales, des experts, de la société civile et du grand public pour analyser son accessibilité puis proposer des améliorations en utilisant des médias communs. Parmi les résultats du projet à Grand-Bassam, on compte un support de sensibilisation (posters, powerpoint, discours, etc), un programme de sensibilisation à l'intention des écoles et un guide d'orientation pour construire et réhabiliter dans la ville historique. Ces outils, construits avec les participants, ont permis d'impulser à court terme une dynamique de préservation du centre historique (Rakotomamonjy, 2016).

Concernant la cartographie et le suivi de l'état de conservation de la ville, AfriCAP 2016 a entrepris diverses actions pour faciliter son appropriation avec des moyens limités. Ainsi :

- Les données cartographiques de 2008 ont été mises à jour et reprises sur un logiciel téléchargeable gratuitement, afin que les agents de la MPC puissent s'en approprier et effectuer des changements mineurs.
- La carte a également été imprimée en grand format et affichée pour pouvoir y signaler avec des punaises colorées des menaces ou l'état de conservation des bâtiments ou tout autre indicateur utile. Les prises de vues régulières de cette carte permettent un suivi de l'évolution du bien.
- Aussi, les participants ont été initiés à Google Earth comme outil de suivi et de documentation des biens.



Travaux de groupe entre les participants provenant de Saint Louis, Abomey et Grand-Bassam pour améliorer les guides de bonnes pratiques concernant la conservation du paysage historique urbain de Grand-Bassam

© CRAterre

Les formations basées sur des travaux de groupe

Les participants aux formations ont été sélectionnés sur dossier en fonction de la présence sur leur territoire de patrimoines susceptibles d'être valorisés suivant la même approche que celle adoptée durant les projets *in situ*. Les évaluations des formations sont très positives, elles confirment les dires de E. Robert, intervenante aux premières formations tenues à Grand-Bassam en 2014, qui affirme que « le fait de construire un atelier de formation régional, associant des professionnels de plusieurs pays, autour d'une étude de cas et d'une problématique locale est un dispositif intéressant qui gagnerait à être systématisé sur d'autres sites culturels africains, en particulier les sites du patrimoine mondial. Avec un investissement relativement modeste et dans un temps très court, un atelier de ce type permet d'apporter aux autorités et gestionnaires du site bénéficiaire des réponses techniques relativement abouties à des problématiques concrètes de gestion, en partageant l'expérience de professionnels confrontés à des situations similaires dans leurs propres sites. L'atelier permet également aux représentants locaux – mairie, comité de gestion, maison du patrimoine – de se sentir partie prenante d'un réseau régional et international et d'une « communauté africaine du patrimoine », ce qui contribue à stimuler les dynamiques locales. (Robert, 2014)

AfriCAP 2016, l'effet papillon

L'expérience à Grand-Bassam a été mise à profit à travers le programme AfriCAP 2016 en la proposant comme cas d'étude et d'application. C'est ainsi qu'une trentaine d'autorités centrales, locales et agents du patrimoine provenant de quatre pays (Mali, Côte d'Ivoire, Bénin, Sénégal) ont participé aux actions de formation à Grand-Bassam. Parmi les villes représentées, nous comptons six villes historiques inscrites sur la Liste du patrimoine mondial (Tombouctou, Djenné, Saint-Louis, Bandiagara, Abomey et Grand-Bassam) et deux capitales (Porto-Novo et Dakar). Ces professionnels ont à la fois appris et contribué à la mise en place d'outils, en apportant leurs expertises respectives. L'ensemble des participants à ces activités ont été stupéfaits par la productivité du groupe de participants / enseignants pluridisciplinaires œuvrant, le court temps d'une formation, à construire un meilleur environnement pour la gestion de cette ville historique. Selon E. Robert « Un atelier sur ce modèle permet de capitaliser sur les acquis antérieurs, de valoriser et disséminer l'expertise régionale et de contribuer, plus largement, à la construction d'une « expérience africaine » du patrimoine, à partir de regards croisés » (Robert, 2014).

Conclusions

La structure d'AfriCAP 2016 (projet *in situ* et formations sur projet *in situ*) a été particulièrement lourde à gérer et à coordonner, mais elle a eu un certain nombre d'avantages :

Les projets *in situ* ont permis *primo* de garantir l'enracinement des formations dans les réalités du terrain et de mieux sensibiliser/former les participants ; *secundo* de contribuer de manière concrète tout en répondant aux besoins spécifiques des biens patrimoniaux et des communautés environnantes concernées et *tertio* d'engager des synergies entre les différents acteurs. Selon E. Robert « Cette méthodologie offre donc une alternative ou un complément efficace aux dispositifs traditionnels d'assistance technique *via* des missions d'experts » (Robert, 2014).

Les résultats atteints lors des formations à travers les travaux de groupe, avec l'apport d'un nombre important de participants et personnes ressources, sont particulièrement remarquables en terme de qualité, pertinence et efficacité (résultats probants en peu de temps).

La qualité des produits et l'efficacité de la méthode ont motivé les partenaires locaux et les parties prenantes, qui se sentent souvent seuls dans la mise en œuvre de projets complexes.

Lorsqu'on élargit les cibles des actions de renforcement de capacités on tisse un réseau d'acteurs à divers niveaux qui facilite la réalisation d'actions patrimoniales.

La tenue d'activités internationales (telles que les formations) attire le regard national sur le patrimoine objet de l'intervention. Par cette internationalisation, la visibilité de l'Action, des activités et des résultats est facilitée.

Les études de cas d'AfriCAP 2016 semblent confirmer que lorsque les différents acteurs locaux se renforcent et qu'une synergie entre eux se met en place, un véritable impact sur le patrimoine peut s'opérer. Pour que ceci soit une réalité, il a fallu construire au fil du temps une pédagogie située et holistique et une stratégie large de renforcement de capacités. Ces expériences confirment la pertinence d'agir sur le patrimoine tout en formant afin d'optimiser les efforts de renforcement de capacités consenties (Gandreau et Rakotomamonjy, 2016).

RÉFÉRENCES

- Ardesi, A. (dir.). 2006. *Guide à l'attention des collectivités locales africaines, patrimoine culturel et développement local*. Grenoble, France, CRAterre - ENSAG / Convention France UNESCO.
- Ardesi, A. et Rakotomamonjy, B. 2012. *Rapport final du programme Patrimoine Culturel et développement local*. Paris, AIMF.
- Ardesi, A., Rakotomamonjy, B. et Negri, V. 2012. *Patrimoine culturel & développement local. Activité 1 : Recherche et Analyse. Approfondissement de la connaissance / Enquête / Etude*. Paris, AIMF.
- Ardesi, A., Rakotomamonjy, B. et Robert, E. 2012. *Patrimoine culturel et enjeux territoriaux en Afrique francophone: appui aux politiques locales*. Paris, Union Européenne / AIMF.
- Commission européenne. 2012. *Appels à propositions et appels d'offres. Programme UE-ACP d'appui aux secteurs culturels*. Repéré à <https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publishdetPUB&aoref=133395>.
- Gandreau, D. et Rakotomamonjy, B. 2016. *Rapport final du programme AfriCAP 2016. Renforcement des synergies et capacités opérationnelles des décideurs et des acteurs du patrimoine culturel africain, année 1*. Villefontaine, France, CRAterre.
- PDM. 2003. *Sommet africités III Yaoundé, Actes de la session spéciale : Culture*. Yaoundé, Partenariat pour le développement municipal.
- Rakotomamonjy, B. 2016. *Guide méthodologique Africap 2016, Côte d'Ivoire, Grand-Bassam : étapes clés de la mise en œuvre du projet*. Villefontaine, France, CRAterre.
- Rakotomamonjy, B. (dir.) 2009. *Orientations pour la protection juridique du patrimoine culturel immobilier dans les pays francophones de l'Afrique subsaharienne*. Rome, ICCROM.
- Robert, E. 2014. *AfriCAP 2016, Rapport d'activité, mission à Grand Bassam octobre 2014*. Villefontaine, France, CRAterre.
- Sanni, A. 2015. *AfriCAP 2016, Rapport d'activité annuel de la Mairie de Nikki*. Nikki, Benin, Mairie de Nikki.
- UNESCO-WHC. 2009. *Sommet africités V Marrakech, Actes de la session spéciale : patrimoines et développement : la diversité comme alternative*. Paris, UNESCO.
- UNESCO-WHC. 2011. *Report on the Second Cycle of Periodic Reporting in the Africa region*. Paris, UNESCO-WHC.
- UNESCO-WHC. 2012. *Décision: 36 COM 8B.17, biens culturels - ville historique de Grand-Bassam (Côte d'Ivoire)*. Repéré à <http://whc.unesco.org/fr/decisions/4788>.
- UNESCO-WHC. 2013. *Décision : 37 COM 7B.37, ville historique de Grand-Bassam (Côte d'Ivoire) (C 1322rev)*. Repéré à <http://whc.unesco.org/fr/decisions/5049>.